

COMMISSION DES FINANCES

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 02/2017

Abrogation du règlement de la Municipalité du 26 septembre 2005 et fixation du traitement et des indemnités de fin de mandat des Membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Gérard Mojon, pour examen du préavis :

- Le 31 janvier 2017, en présence de Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic, chargé de présenter ce dossier.

Nous remercions Monsieur le Syndic pour les renseignements donnés et les réponses fournies à toutes nos questions.

Examen du préavis

L'abrogation du Règlement de la Municipalité répond à un légitime souci de simplification et évite ainsi les redondances.

L'enveloppe du budget de rémunération est globalement augmentée de 40'000.- (par rapport à 2016), le montant a été accepté dans le cadre du budget 2017. Précisons également que les chiffres se situent dans la moyenne des communes vaudoises comparables.

Compte tenu de la raison d'être des indemnités de fin de mandat, à savoir : aider le membre de l'Exécutif dans son retour à la vie professionnelle, phase potentiellement délicate, la Commission tient à mettre en avant le caractère contenu des montants proposés.

L'élaboration de la nouvelle grille a été faite en augmentant certains montants et en diminuant d'autres dans une logique de compensation. Cela étant, étant donné la composition actuelle de la Municipalité, l'opération ne sera au final pas financièrement neutre, mais au vu des faibles montants en jeu, tout-à-fait supportable.

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal d'approuver le préavis 02/2017 tel que présenté par la Municipalité et sans modification.

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 février 2017

Président

Gérard Mojon

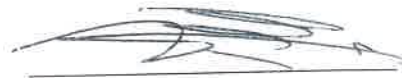


Membres

Nadège Longchamp-Geiser



Arnaud Brulé



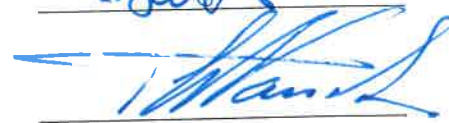
Cédric Mottier



Remo Studer



Philippe Vaucher



Rapporteur

José Pérez

